

Règlement de la 6^e édition de la course du Fort'iche

Article 1 ORGANISATION

Les Fort'iches du Lauragais, section course à pied de l'Association Sportive Ayguesvivoises, organisent avec le concours de la municipalité d'Ayguésvives « La course du Fort'iche » le samedi 3 septembre 2022. Les départs des différentes courses se feront au niveau du terrain de rugby du complexe sportif d'Ayguésvives, allée Des Droits De L'Homme Et Du Citoyen.

- **7h30 – 8h30** : remise des dossards au gymnase (avec possibilité d'inscription sur place),
- **9h00** : départ simultané des 2 courses natures - l'Amadou (5 km, 60m D+) et La Bosse (11 km, 180m D+),
- **10h30** : podium des 2 courses natures,
- **11h00** : courses enfants - animation ludique d'éveil à l'athlétisme, 1.5 km (sans D+) et 3 km (sans D+) - (voir détails à l'Article 12- Courses Enfants).

Article 2 RÈGLES SANITAIRES ET FORCE MAJEURE

Le jour de la manifestation, l'ensemble des courses seront soumises aux potentielles règles sanitaires en vigueur et applicables à l'organisation des courses hors stades. En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de modifier, d'annuler ou de reporter la manifestation sans remboursement.

Article 3 PARCOURS

L'Amadou (5 km, 60m D+) et La Bosse (11 km, 180m D+) empruntent un parcours nature (routes et chemins) autour d'Ayguésvives. Certaines portions passent par des chemins privés, l'accord de passage n'est donné que pour le jour de la course, tout passage en dehors de cette date n'est pas de la responsabilité de l'organisation. Les courses ne sont pas ouvertes aux marcheurs et aux canicross.

Article 4 ENGAGEMENT ET INSCRIPTIONS

Les inscriptions et le paiement pour le 5 km et le 11 km se feront en ligne sur le site internet de Chrono-Start – www.chrono-start.com. Il sera possible de s'inscrire sur place, s'il reste des dossards disponibles, au complexe sportif d'Ayguésvives la veille de la course (vendredi de 17h00 à 20h00), ainsi que le jour de la course (samedi entre 7h30 et 8h30). L'organisation ne gère pas de liste d'attente. Une fois complète, la course est clôturée.

Le montant de l'inscription de la course est fixé, hors frais bancaires (inscription Chrono-Start), au tarif de 5€ pour le 5 km et 11€ pour le 11 km.

Toute participation à la course 5 km et à la course 11 km est soumise à la présentation d'un certificat médical - (voir détails à l'Article 5 – Certificat Médical).

Une autorisation parentale devra être présentée pour les coureurs mineurs. Les courses sont ouvertes en fonction de l'âge du participant au 31 décembre 2022.

Course	Catégories autorisées (mineurs)	Année de naissance
L'Amadou (5 km, 60m D+)	Minimes Cadets	Année 2009 et avant
La Bosse (11 km, 180m D+)	Cadets	Année 2007 et avant

Article 5 CERTIFICAT MEDICAL

Tout participant est soumis à la présentation obligatoire par les participants :

- **D'une licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la Fédération française d'athlétisme (FFA), ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention, les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).

- ou **D'une licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par l'une des fédérations suivantes :

- Fédération des clubs de la défense (FCD),
- Fédération française du sport adapté (FFSA),
- Fédération française handisport (FFH),
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- Fédération sportive des ASPTT,
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).

- ou **D'un certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de 1 an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Note. Les licences FF Triathlon, FF Course d'Orientation et FF Pentathlon Moderne ne sont plus valables suite aux directives de la FFA.

POUR LES ATHLÈTES MINEURS : CERTIFICAT MÉDICAL OU AUTORISATION PARENTALE

Conformément au décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 (journal officiel du 8 mai), la présentation d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition n'est plus obligatoire pour les personnes mineures. Désormais, la personne exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur atteste qu'elle a, avec le sportif mineur, renseigné le questionnaire de santé relatif à l'état de santé du sportif mineur, dont le contenu a été fixé par un arrêté du 7 mai 2021 (journal officiel du 8 mai).

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès des organisateurs que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. À défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Article 6 DOSSARDS

300 dossards sont disponibles en tout pour l'ensemble des courses et répartis comme suit : 150 dossards maximum pour le 5 km et 150 dossards maximum pour le 11 km. Le dossard fourni doit être impérativement porté à l'avant par tous les coureurs de manière visible (couleur et numéro). Les portes-dossards sont acceptés.

Le retrait des dossards s'effectuera au gymnase du complexe sportif d'Ayguésvives : la veille de la course (vendredi de 17h00 à 20h00), ainsi que le jour de la course (samedi entre 7h30 et 8h30).

Article 7 SÉCURITÉ ET RAVITAILLEMENT

Les participants devront respecter les dispositions du Code de la route. Aucun véhicule avec ou sans moteur (y compris électrique) ne devra accompagner le coureur pendant la course. La sécurité routière est assurée par les signaleurs. Le parcours sera balisé (flèches, pancartes et rubalises).

Des postes de ravitaillement sont prévus sur les circuits : 3 km pour l'Amadou ; 3 km, 5,5 km et 9,5 km pour la Bosse. Un ravitaillement complet est aussi prévu à l'arrivée (liquide et solide). Une assistance médicale sera assurée avec un poste de secours au niveau de la zone de départ de la course (au complexe sportif).

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.

Article 8 ASSURANCE ET RESPONSABILITÉS

L'organisateur a souscrit une police d'assurance couvrant la manifestation.

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Le fait de s'inscrire autorise les organisateurs et les sites partenaires à publier et diffuser ou utiliser pour la communication de l'association les photos et vidéos prises lors de la manifestation, sur le territoire Français et sur son site internet (sauf demande particulière transmise par écrit avant la manifestation).

Article 9 CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Le chronométrage est réalisé électroniquement dans l'ordre d'arrivée des coureurs pour les 2 courses natures (5 km et 11 km). Le départ est commun à tous les participants de chaque course nature (5 km et 11 km). Les participants doivent mettre en place le moyen de chronométrage conformément au besoin : sur le torse fixé au dossard, et de manière horizontale. Ce dernier n'a pas à être récupéré en fin de course, veuillez ne pas le jeter sur la voie publique.

Aucun prix en espèce ne sera distribué. Seront récompensés, pour les 2 courses nature (5 km et 11 km), les 3 premiers masculins et féminins de la course. Il n'y a pas de classement par catégorie d'âges. La remise des récompenses s'effectuera sur le lieu d'arrivée, avant les courses enfants, à 10h30. Un coureur ne pourra recevoir qu'une seule récompense.

Article 10 DOTATION

Un cadeau sera offert aux inscrits des 2 courses natures (5 km et 11 km), en plus de la remise des dossards.

Article 11 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

En s'inscrivant, le participant s'engage à respecter l'environnement et les espaces traversés, qu'ils soient urbains ou naturels. Il est strictement interdit de jeter ou d'abandonner des déchets sur la voie publique et de manière générale sur tout le parcours. Les participants doivent conserver les déchets et emballages et utiliser les poubelles et lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

Article 12 COURSES ENFANTS

Le départ des courses enfants sera donné à proximité des terrains de rugby et l'arrivée aura lieu au même endroit. Les courses 1.5 km et 3 km débuteront à 11h00, l'animation ludique d'éveil à l'athlétisme à 11h30.

L'inscription pour les courses enfants s'effectuera au gymnase du complexe sportif d'Ayguesvives : la veille de la course (vendredi de 17h00 à 20h00), ainsi que le jour de la course (samedi de 7h30 à 10h45).

L'inscription est gratuite pour l'animation ludique et au tarif de 2€ pour les courses 1.5 km et 3 km, payables en espèce ou par chèque (pas de carte bancaire).

Nombre de participants par course :

- **Animation ludique d'éveil à l'athlétisme** : limitée à 150 participants
- **Course de 1.5 km** : limitée à 50 participants
- **Course de 3 km** : limitée à 50 participants

Le dossard sera remis lors de l'inscription. Les enfants devront porter le dossard de manière visible sur le devant du corps (épingles non fournies). Ce dernier n'a pas à être récupéré en fin de course, veuillez ne pas le jeter sur la voie publique.

Toute participation demandera une autorisation parentale à signer lors du retrait de dossard. Les courses sont ouvertes en fonction de l'âge de l'enfant au 31 décembre 2022.

Course	Années de naissance autorisées
Animation ludique d'éveil à l'athlétisme	Année 2013 et après
Course de 1.5 km (sans D+)	Années 2011 et 2012
Course de 3 km (sans D+)	Années 2009 et 2010

Pour l'animation ludique d'éveil à l'athlétisme, un parcours d'obstacles sur la piste d'athlétisme et sur le terrain de rugby sera proposé. Les enfants pourront être accompagnés par plusieurs adultes qui se déplaceront à pied (marche ou course).

Pour les courses 1.5 km et 3 km, une boucle totalement sécurisée autour du complexe sportif du gymnase sera organisée. Aucun véhicule (scooters, vélos, trottinettes ...) ne sera autorisé à accompagner les enfants pendant la course.

Les courses enfants ne sont pas chronométrées. Un ravitaillement complet (liquide et solide) sera proposé aux enfants à la fin des courses.

Article 13 CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS

Pour toutes informations complémentaires sur la course du Fort'iche, il est possible d'envoyer un mail à « lesfortichedulauragais@gmail.com » ou un message sur la page Facebook « Les Fort'iches du Lauragais ». Des renseignements pratiques sur la course sont aussi disponibles sur le site internet « www.lesfortichedulauragais.com ».